
Commission d'Harmonisation en Informatique et disciplines assimilées

Tout dossier reçu sera soumis à un audit anti-plagiat. Tout plagiat décelé dans le dossier présenté entraînera systématiquement le rejet dudit dossier.

1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)

Partout, le classement des publications à considérer est celui de l'année de la première parution du papier journal ou de la tenue de la conférence.

De plus, les publications comptabilisées doivent être étroitement liées au domaine de recherche du candidat et n'ayant pas été comptabilisées dans le concours de maître-assistant.

- Avoir au moins **trois publications dans des revues de spécialité** classées sachant que : **Au moins deux, parmi ces trois, doivent être de rang Q1 ou Q2 selon SJR, Pour le troisième il peut être classé dans SJR Q1 ou Q2 ou classé dans JCR de Clarivate Analytics avec IF >= 0.5**
- Avoir au moins deux articles de conférences classées A ou B (selon Core).
- **Nombre** d'auteurs par article comptabilisé : Au plus cinq auteurs.
- **Ordre des auteurs** :

Cas 1 : Avoir participé à l'encadrement d'au moins une thèse soutenue : Le candidat doit être **premier ou second auteur** si le premier auteur est son étudiant (master ou doctorant).

Cas 2 : Avoir encadré entièrement au moins trois (03) masters de recherche soutenus : le candidat doit **avoir au moins un article journal où il est le premier auteur** & être au plus second auteur dans les autres journaux si le premier auteur est son étudiant (master ou doctorant).

Encadrements de travaux de recherche

- **Cas 1** : Avoir participé à l'encadrement d'au moins une thèse soutenue, dans ce cas au moins une publication avec ce doctorant encadré est exigée.
- **Cas 2** : Avoir encadré entièrement au moins trois (03) masters de recherche soutenus et avoir au moins une publication avec un étudiant encadré.

2. Activités pédagogiques

Le dossier de candidature doit comporter un document pédagogique décrivant les activités du candidat : Enseignement (descriptif des contenus, l'approche pédagogique, les objectifs du cours, ...), avec au moins un support de cours que le candidat considère comme le plus significatif en termes d'apport personnel et de contenu, Responsabilités pédagogiques, animations de séminaires.

3. Ouverture sur l'environnement et implication dans la vie de l'établissement

Une contribution à l'animation de la vie universitaire et de la recherche avec une implication dans la vie de ses établissements d'enseignement et de recherche : Responsabilités administratives et pédagogiques, ouverture socio-économique.